

CHAMPIONNAT DE FRANCE SLALOM

Avenant N°1 aux instructions de course

3.3 Les canaux VHF seront :

-> Rond VADK bleu : 69

-> Rond OGS Jaune : 77

6 Programme des courses

Le paragraphe 6.1 est modifié comme suit :

28.10.2025	9h30 : briefing coureurs 11h: 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
------------	---	--------

6.3

"Le dernier jour du championnat, aucun départ d'une nouvelle course ne pourra être donné après 16h00. Une course en cours pourra être poursuivie jusqu'à son terme. »

12 départ

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 1 minute après son signal de départ sera classée DNS sans instruction (ceci modifie la RCVSW A.5).

12.4

Minutes avant signal de départ	Signal visuel envoyé	Signal visuel affalé	Signal sonore	Signification
5 (minimum)	Pavillon Orange		1	La course va bientôt commencer
3	Pavillon de série Ou Numéro du Heat		1	Signal d'attention
2	Pavillon Rouge		1	Signal d'avertissement
1	Pavillon Jaune	Pavillon Rouge	1	Signal préparatoire
30 secondes		Pavillon Jaune		30 secondes
0	Pavillon vert	Pavillon de série	1	Départ

CHAMPIONNAT DE FRANCE SLALOM

12.5 Pendant les phases qualificatives (sauf demi-finales et finales), si, dans la dernière minute avant le départ, une partie du flotteur d'une planche est du côté parcours de la ligne de départ, au moment du signal de départ le comité de course doit signaler un rappel individuel sur la ligne d'arrivée, et la planche sera classée BFD (ceci modifie la RCVWS 29).

12.6 Pendant les phases finales (demi-finales et finales), si, dans la dernière minute avant le départ, une partie du flotteur d'une planche est du côté parcours de la ligne de départ, au moment du signal de départ le comité de course doit signaler un rappel général sur la ligne de départ, et la planche sera classée BFD (ceci modifie la RCVWS 29).

19.1 Regles de securité

(ii) L'émargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement **RETOUR** sera à disposition dès le premier retour à terre.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF en veille sur le canal du comité de course
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

Bernard Nouailhas
Président du Jury



Julien MAGURNO
Délégué Technique Fédéral

